

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Séance du 29 septembre 2026

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ce vingt-neuvième jour du mois de septembre deux mille vingt-six à dix-sept heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : le maire Steven Blaney et les membres du conseil de la Ville Audrey Bédard, Erik Bilodeau, Olivier Biron, Jean Demers, Anthony Dufour, Benoit Forget-Chiasson, Karine Lavertu, Isabelle Lefebvre, Éric Nadeau, Alain Quirion, Daniel Saindon, Mélanie Sicotte, Anick Tremblay et Anne-Marie Tremblay formant quorum sous la présidence du président du conseil Jean Leblond.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV3691

Ouverture de la séance

Le président du conseil confirme le quorum et déclare la séance ouverte.

CV3692

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon

D'adopter l'ordre du jour de la séance du 29 septembre 2026.

Adoptée à l'unanimité

CV3693

Mot de bienvenue du président du conseil

Le président du conseil prend la parole.

CV3694

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV3695

Période de questions pour les personnes présentes

Environ 25 personnes assistent à la séance. Six personnes prennent la parole.

Une personne dépose un document concernant le sentier glacé du parc Umamo.

Une personne dépose un document concernant les terrains de la Ville situés sur le chemin du Quai (secteur Saint-Nicolas).

CV3696

Période de questions transmises électroniquement

La personne, qui avait transmis une question par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville, s'est présentée à la période de questions précédente pour soumettre sa question.

CV3697

Approbation du procès-verbal du conseil de la Ville de la séance du 15 septembre 2026

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil de la Ville tenue le 15 septembre 2026.

Adoptée à l'unanimité

CV3698

Dépôt du procès-verbal du comité exécutif de la séance du 8 septembre 2026

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 8 septembre 2026 est déposé.

CV3699

Calendriers des séances ordinaires du conseil de la Ville pour les années 2027, 2028 et 2029

Document d'aide à la décision [GRE-2026-035](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3407;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau

D'adopter les calendriers des séances ordinaires du conseil de la Ville pour les années 2027, 2028 et 2029, joints au sommaire décisionnel GRE-2026-035.

Adoptée à l'unanimité

CV3700

Calendriers des séances ordinaires du comité exécutif pour les années 2027, 2028 et 2029

Document d'aide à la décision [GRE-2026-037](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3408;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mélanie Sicotte

D'adopter les calendriers des séances ordinaires du comité exécutif pour les années 2027, 2028 et 2029, joints au sommaire décisionnel GRE-2026-037.

Adoptée à l'unanimité

CV3701

Dépôt des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2026

Document d'aide à la décision [TMD-2026-034](#)

Le rapport des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis, pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2026, joint au sommaire décisionnel TMD-2026-034, est déposé à titre de reddition de compte et d'informations.

CV3702

Dépôt de l'avis de changement à la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil de la Ville

Document d'aide à la décision [GRE-2026-040](#)

L'avis de changement à la déclaration des intérêts pécuniaires du membre du conseil de la Ville mentionné ci-après, est déposé, à titre d'information :

- District 10 : Notre-Dame : Anne-Marie Tremblay.
-

CV3703

Dépôt du rapport sur la déclaration de participation à la formation obligatoire en matière d'éthique et de déontologie municipale par un membre du personnel d'un cabinet

Document d'aide à la décision [GRE-2026-041](#)

Le rapport de la greffière relatif au dépôt à son bureau de la déclaration de Dominique Pelletier, à titre de membre du cabinet de la conseillère désignée Karine Lavertu, ayant suivi la formation obligatoire en matière d'éthique et de déontologie municipale, déposée le 31 août 2026, en application du *Règlement RV3588 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel d'un cabinet révisé*, est déposé à titre d'information.

CV3704

Nomination d'un membre du comité d'investissement et de soutien aux entreprises et remerciements

Document d'aide à la décision [DEV-2026-047](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3396;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mélanie Sicotte

De nommer Cédric Lachance à titre de membre représentant le secteur de l'économie sociale et le mouvement coopératif au comité d'investissement et de soutien aux entreprises.

De remercier Alain Marcoux pour son implication au sein du comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV3705

Approbation du cadre normatif relatif au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* sur les tarifs douaniers 2027-2028 et contrat de prêt relatif au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises relatif aux tarifs douaniers américains* à intervenir avec le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Document d'aide à la décision [DEV-2026-045](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3402;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers

D'approuver le cadre normatif relatif au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises sur les tarifs douaniers 2027-2028*, joint au sommaire décisionnel DEV-2026-045.

De conclure le contrat de prêt relatif au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises relatif aux tarifs douaniers américains* à intervenir avec le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, joint au sommaire décisionnel DEV-2026-046, et d'autoriser le maire et la greffière

à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3706

Entente sectorielle de développement en économie circulaire dans la région de la Chaudière-Appalaches 2026-2030 à intervenir avec le ministre délégué aux Régions, le ministre de l'Économie, de l'innovation et de l'Énergie et autres partenaires

Document d'aide à la décision [DEV-2026-048](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3403;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers

De conclure l'entente sectorielle de développement en économie circulaire dans la région de la Chaudière-Appalaches 2026-2030 à intervenir avec le ministre délégué aux Régions, le ministre de l'Économie, de l'innovation et de l'Énergie et autres partenaires, jointe au sommaire décisionnel DEV-2026-048, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3707

Avenant à l'entente de collaboration à intervenir avec la Ville de Québec et la Communauté métropolitaine de Québec concernant une étude de vulnérabilité actuelle et anticipée de sources d'eau potable au fleuve Saint-Laurent

Document d'aide à la décision [ENV-2026-015](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3404;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Éric Nadeau

De conclure l'avenant à l'entente de collaboration à intervenir avec la Ville de Québec et la Communauté métropolitaine de Québec, concernant une étude de vulnérabilité actuelle et anticipée de sources d'eau potable au fleuve Saint-Laurent, joint au sommaire décisionnel ENV-2026-015, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3708

Engagement de contribution municipale pour la rénovation de l'ensemble immobilier place Pierre-George-Roy (rue Pie-X) et place Renaissance (rue Bossuet) dans le cadre du *Programme de rénovation des habitations à loyer modique* de la Société d'habitation du Québec

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2026-016](#)

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a mis en place, en mai 2023, le *Programme de rénovation des habitations à loyer modique visant à soutenir la rénovation et la modernisation du parc de logements sociaux* dont les conventions sont échues avec le gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE le *Programme de rénovation des habitations à loyer modique* est offert dans le contexte des fins d'ententes entre la Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE des travaux majeurs de rénovation sont requis à l'ensemble immobilier place Pierre-George-Roy (rue Pie-X) et place Renaissance (rue Bossuet) et que leur coût est estimé à 5 144 743 \$;

ATTENDU QUE la Ville doit confirmer son engagement à contribuer financièrement à 10 % du coût des travaux admissibles du projet de rénovation afin que l'Office municipal d'habitation de Lévis puisse débiter les travaux;

ATTENDU QUE la Ville comprend que cette contribution pourrait varier en fonction des coûts réels des travaux complétés;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a annoncé en 2025 que les municipalités peuvent, dans le cadre du *Programme de rénovation des habitations à loyer modique*, recourir à un règlement d'emprunt afin de financer leur contribution municipale, sous réserve de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QU'une convention d'aide financière doit être conclue entre la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation de Lévis et la Ville;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3420;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson

De s'engager à verser une contribution financière équivalente à un maximum de 10 % des coûts de travaux admissibles conformément au *Programme de rénovation des habitations à loyer modique* de la Société d'habitation du Québec, pour le projet de rénovation de l'ensemble immobilier place Pierre-George-Roy (rue Pie-X) et place Renaissance (rue Bossuet), indiquée à la lettre d'engagement de la Société d'habitation du Québec, datée du 23 octobre 2024, jointe au sommaire décisionnel URBA-CUMB-2026-016, et ce, conditionnellement à ce que :

- une convention d'aide financière soit conclue entre la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation de Lévis et la Ville;
- un règlement d'emprunt spécifique permettant de financer la

contribution municipale requise soit adopté par la Ville et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité

CV3709

Intention de contribution municipale pour la rénovation de l'ensemble immobilier place Pierre-George-Roy (rue Pie-X) et place Renaissance (rue Bossuet) dans le cadre du *Programme de rénovation des habitations à loyer modique* de la Société d'habitation du Québec

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2026-017](#)

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a mis en place, en mai 2023, le *Programme de rénovation des habitations à loyer modique* visant à soutenir la rénovation et la modernisation du parc de logements sociaux dont les conventions sont échues avec le gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE le *Programme de rénovation des habitations à loyer modique* est offert dans le contexte des fins d'ententes entre la Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Lévis doit recevoir son allocation de démarrage par la Société d'habitation du Québec afin de pouvoir préparer l'appel d'offres public pour le projet de rénovation de l'ensemble immobilier place Pierre-George-Roy (rue Pie-X) et place Renaissance (rue Bossuet) pour un coût de travaux estimés à 30 351 285 \$;

ATTENDU QUE la Ville doit confirmer son intention de contribuer financièrement à 10 % du coût des travaux admissibles du projet de rénovation afin que l'Office municipal d'habitation de Lévis puisse recevoir son allocation de démarrage;

ATTENDU QUE la Ville comprend que cette contribution pourrait varier en fonction des coûts réels des travaux complétés;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a annoncé en 2025 que les municipalités pourront, dans le cadre du *Programme de rénovation des habitations à loyer modique*, recourir à un règlement d'emprunt afin de financer leur contribution municipale, sous réserve de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation avant la signature des contrats de réalisation des travaux;

ATTENDU QU'une convention d'aide financière doit être conclue entre la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation de Lévis et la Ville;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît l'importance de maintenir et d'améliorer le parc de logements sociaux afin de répondre aux besoins de sa population;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3421;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau

De confirmer son intention de verser une contribution financière municipale équivalente à un maximum de 10 % des coûts de travaux admissibles conformément au *Programme de rénovation des habitations à loyer modique* de la Société d'habitation du Québec, pour le projet de rénovation de l'ensemble immobilier place Pierre-George-Roy (rue Pie-X) et place Renaissance (rue Bossuet), indiquée à la lettre d'intention de la Société d'habitation du Québec, datée du 9 juin 2026, jointe au sommaire décisionnel URBA-CUMB-2026-017.

De s'engager à adopter une résolution d'engagement de contribution financière pour ce projet, préalablement à l'émission de la lettre d'engagement de la Société d'habitation du Québec.

Le tout, conditionnellement à ce que :

- une convention d'aide financière soit conclue entre la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation de Lévis et la Ville;
- un règlement d'emprunt spécifique permettant de financer la contribution municipale requise soit adopté par la Ville et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- l'estimation des coûts de travaux produite par les professionnels et actualisée avant la publication de l'appel d'offres public ne dépasse pas 20% de l'estimation prévue au sommaire décisionnel URBA-CUMB-2026-017.

Adoptée à l'unanimité

CV3710

Approbation de la résolution numéro 2026-096 de la Société de transport de Lévis relative à la désignation d'inspectrices et d'inspecteurs
Document d'aide à la décision [TMD-2026-033](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3405;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion

D'approuver la résolution numéro 2026-096 « Désignation de personnes à titre d'inspecteurs pour l'application des règlements numéro 134 et 192 de la Société de transport de Lévis », adoptée par cette société, le 27 août 2026, afin de désigner à titre d'inspectrices et d'inspecteurs, pour le compte de cette société, les employées et employés dont le nom figure sur cette résolution, jointe au sommaire décisionnel TMD-2026-033.

Adoptée à l'unanimité

CV3711

Abrogation de la résolution CV-2024-03-23 « Financement de la dépense

relative à l'acquisition du lot 3 574 042 du cadastre du Québec (chemin des Iles, enviroparc de l'Auberivière) »

Document d'aide à la décision [APGI-GI-2026-007](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3409;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers

D'abroger la résolution CV-2024-03-23 « Financement de la dépense relative à l'acquisition du lot 3 574 042 du cadastre du Québec (chemin des Iles, Enviroparc de l'Auberivière) ».

Adoptée à l'unanimité

CV3712

Nomination d'un Directeur adjoint aux opérations par intérim à la Direction du service de police

Document d'aide à la décision [GCH-2026-030](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3400;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay

De nommer Martin Savoie à titre de Directeur adjoint aux opérations par intérim à la Direction du service de police.

Adoptée à l'unanimité

CV3713

Demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du *Programme Aide aux immobilisations (volet 2.1) relatif au maintien des équipements non intégrés*

Document d'aide à la décision [DVC-BIB-2026-005](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3414;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay

De déposer une demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du *Programme Aide aux immobilisations (volet 2.1) relatif au maintien des infrastructures et des équipements culturels*, jointe au sommaire décisionnel DVC-BIB-2026-005, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3714

Reconnaissance d'organismes

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2026-011](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3415;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay

De retirer la reconnaissance des organismes suivants, et ce, pour les motifs mentionnés au sommaire décisionnel DVC-DIR-2026-011 :

- Centre d'information et de référence de la Capitale nationale et de Chaudière-Appalaches – 211;
- Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Lévis;
- Maison de la musique Bernard-Bonnier;
- Club air modéliste.

Adoptée à l'unanimité

CV3715

Convention d'aide financière 2026-2027 à intervenir avec l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées Chaudière-Appalaches

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2026-018](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3416;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay

De conclure la convention d'aide financière 2026-2027 à intervenir avec l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées Chaudière-Appalaches, jointe au sommaire décisionnel DVC-DSC-2026-018, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3716

Entente de collaboration et de versement d'une aide financière relative au

service de travail de milieu à intervenir avec Centre aide et prévention jeunesse

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2026-019](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3417;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion

De conclure l'entente de collaboration et de versement d'une aide financière relative au service de travail de milieu à intervenir avec Centre aide et prévention jeunesse, jointe au sommaire décisionnel DVC-DSC-2026-019, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3717

Demande d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable relative à l'entretien de la Route verte et de ses embranchements dans le cadre du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif Véloce III* (volet 3), engagement de la Ville et désignation d'une représentante

Document d'aide à la décision [DEI-2026-013](#)

ATTENDU QUE le *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)*, a pour objectif général de soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif, afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)* et s'engage à les respecter, de même que les lois et règlements en vigueur durant la réalisation du projet, et à obtenir les autorisations requises avant l'exécution de celui-ci;

ATTENDU QUE le projet relatif à l'entretien de la Route verte et de ses embranchements est admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme, estimé à 414 004 \$, toutes taxes incluses, et que le montant demandé au Ministère est de 113 872 \$;

ATTENDU QU'afin de déposer une demande d'aide financière, la Ville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3412;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)*, volet 3 pour l'entretien de la Route verte et de ses embranchements.

De confirmer l'engagement de la Ville à respecter les modalités d'application en vigueur pour ce programme.

De reconnaître que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

D'autoriser et de certifier qu'Annie Gaudreault, Directrice générale adjointe – Services à la communauté et intelligence d'affaires et Directrice de l'entretien des infrastructures par intérim, est désignée à titre de représentante de la Ville et qu'elle est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

De transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité

CV3718

Contrat concernant le déneigement, le déglçage, le balayage et le nettoyage d'une partie de la route 132, de la route Monseigneur-Bourget et du chemin des Iles (arrondissement de Desjardins), ainsi que des routes 116, 132 et 171 (arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest) à intervenir avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable
Document d'aide à la décision [DEI-2026-014](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3413;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers

De conclure le contrat à intervenir avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec concernant le déneigement, le déglçage, le balayage et le nettoyage d'une partie des routes 132, route Monseigneur-Bourget et chemin des Iles (arrondissement de Desjardins), ainsi que des routes 116, 132 et 171 (arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest), situées sur le territoire de la Ville, joint au sommaire décisionnel DEI-2026-014, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3719

Ajustement structurel à la Direction des communications et de l'interaction citoyenne
Document d'aide à la décision [GCH-2026-026](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3426;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon

D'approuver l'ajustement structurel à la Direction des communications et de l'interaction citoyenne, précisé au sommaire décisionnel GCH-2026-026, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ce mouvement de main-d'œuvre, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

CV3720

Adoption du Règlement RV3629 modifiant le Règlement RV-2022-22-36 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets environnementaux de la Politique environnementale

Document d'aide à la décision [FIN-2026-046](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3629 modifiant le Règlement RV-2022-22-36 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets environnementaux de la Politique environnementale a pour objet d'abaisser le montant projeté de la réserve financière de 1 000 000\$ à 500 000 \$;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3377 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay

D'adopter le Règlement RV3629 modifiant le Règlement RV-2022-22-36 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets environnementaux de la Politique environnementale, joint au sommaire décisionnel FIN-2026-046.

Adoptée à l'unanimité

CV3721

Adoption du Règlement RV3630 modifiant le Règlement RV-2022-22-52 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets reliés au mandat du Comité des services de proximité

Document d'aide à la décision [FIN-2026-047](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3630 modifiant le Règlement RV-2022-22-52 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets reliés au mandat du Comité des services de proximité a pour objet d'abaisser le montant projeté de

la réserve financière de 10 000 000\$ à 1 000 000\$;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3379 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay

D'adopter le Règlement RV3630 modifiant le Règlement RV-2022-22-52 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets reliés au mandat du Comité des services de proximité, joint au sommaire décisionnel FIN-2026-047.

Adoptée à l'unanimité

CV3722

Adoption du Règlement RV3631 établissant un programme complémentaire au Programme d'habitation abordable Québec et au Programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2026-022](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3631 établissant un programme complémentaire au Programme d'habitation abordable Québec et au Programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation a pour objet d'établir les modalités d'application d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au :

- a) *Programme d'habitation abordable Québec* de la Société d'habitation du Québec;
- b) *Programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation* de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3381 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon

D'adopter le Règlement RV3631 établissant un programme complémentaire au Programme d'habitation abordable Québec et au Programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation, joint au sommaire décisionnel URBA-CUMB-2026-022.

Adoptée à l'unanimité

CV3723

Adoption du Règlement RV3620 modifiant le Règlement RV-2011-11-23

sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone A1805 à même une partie de la zone H1974, avenue Saint-Augustin, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-038](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3620 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'agrandir la zone A1805 à même une partie de la zone H1974, de même que le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement en vigueur interdit l'usage « Établissement de résidence principale », soit l'exploitation d'un établissement touristique où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place dans la zone H1974, l'agrandissement de la zone A1805 à même une partie de la zone H1974 aura pour effet de retirer l'interdiction de l'exploitation d'un « Établissement de résidence principale » dans cette partie de zone;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3418 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson

D'adopter le Règlement RV3620 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV3632, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-038.

Adoptée à l'unanimité

CV3724

Adoption du Règlement RV3621 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H1974 à même une partie de la zone A1805, avenue Saint-Augustin, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-084](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3621 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'agrandir la zone H1974 à même une partie de la zone A1805, de même que le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement en vigueur interdit l'usage « Établissement de résidence principale », soit l'exploitation d'un établissement touristique où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place dans la zone H1974, l'agrandissement de la zone H1974 à même une partie de la zone A1805 aura pour effet d'interdire l'exploitation d'un « Établissement de résidence principale » dans cette partie de zone;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3419 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon

D'adopter le Règlement RV3621 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV3633, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-084.

Adoptée à l'unanimité

CV3725

Avis de motion du Règlement RV3628 décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives à la contribution municipale requise pour les travaux réalisés par l'Office municipal d'habitation de Lévis dans le cadre du Programme de rénovation des habitations à loyer modique de la Société d'habitation du Québec et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2026-003](#)

Le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3628 décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives à la contribution municipale requise pour les travaux réalisés par l'Office municipal d'habitation de Lévis dans le cadre du Programme de rénovation des habitations à loyer modique de la Société d'habitation du Québec et il dépose le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel URBA-CUMB-2026-003.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 10 580 000 \$, d'un terme de dix ans, dans le but d'effectuer des dépenses relatives à la contribution municipale requise pour les travaux réalisés par l'Office municipal d'habitation de Lévis dans le cadre du *Programme de rénovation des habitations à loyer modique* de la Société d'habitation du Québec.

CV3726

Avis de motion du Règlement RV3633 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (usages, constructions et équipements temporaires, zones M2160 et P2158, rue Saint-Laurent, secteur Lévis) et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-100](#)

Le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3633 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et de déposer le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-100.

Ce règlement a pour objet d'autoriser, dans les zones P2158 et M2160, aux conditions qui y sont prévues :

- des installations, constructions et équipements temporaires;
- la tenue d'activités et d'usages temporaires.

CV3727

Adoption du Projet de règlement RV3633 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (usages, constructions et équipements temporaires, zones M2160 et P2158, rue Saint-Laurent, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-100](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3425;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay

D'adopter le Projet de règlement RV3633 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-100.

Adoptée à l'unanimité

CV3728

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV3729

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV3730

Félicitations à CALACS Rive-Sud

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Audrey Bédard
Appuyé à l'unanimité

De féliciter CALACS Rive-Sud et le comité organisateur pour l'excellence de leur travail dans l'organisation de la *45^e Journée d'action contre les violences sexuelles faites aux femmes*, tenue le 18 septembre 2026, et de les remercier de briser le silence, de sensibiliser la communauté et d'accompagner les survivantes, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV3731

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV3732

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour

À 18 h 12, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Steven Blaney, maire

Marlyne Turgeon, greffière

Jean Leblond, président du conseil